

Le 7 février 2024

**PAR COURRIEL**

**François Ramsay**

Vice-président – Affaires corporatives,  
juridiques et réglementaires et chef de la  
gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage

20<sup>e</sup> étage

75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0498**

Bonjour,

La présente a pour objet le suivi de votre demande reçue le 11 décembre 2023 et visant à obtenir :

*« - Tous les documents, études ou rapports ayant mené à l'annulation, le report ou la suspension de projets de renforcement du réseau électrique dans la région administrative de l'Estrie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.*

*- Sommaire des dépenses engrangées dans le cadre de tous les projets de renforcement du réseau électrique estrien depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, réparti par projet.*

*- Graphique montrant l'historique et les prévisions de la consommation d'électricité en Estrie pour les 10 prochaines années.»*

(Transcription intégrale)

D'entrée de jeu, nous vous informons que le réseau électrique de l'Estrie fait actuellement l'objet d'une modernisation. Pour en savoir davantage sur les composantes du plan de modernisation, vous pouvez consulter la page internet suivante :

<https://www.hydroquebec.com/projets/modernisation-reseau-estrie/plan.html>

Concernant le premier point de votre demande, nous vous soulignons qu'un seul projet a été répertorié comme suspendu pour la période visée, soit un projet de remplacement d'équipement au poste Granby. Vous trouverez en annexe un document permettant de répondre à ce point de votre demande. Nous avons retiré les signatures de ce document puisqu'il s'agit de renseignements personnels confidentiels au sens des articles 53 et 59 de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès). De plus, nous ne pouvons vous communiquer la recommandation qui y était jointe. En effet, suivant l'article 37 de la Loi sur l'accès, nous ne pouvons vous communiquer ce document, étant donné que le délai de 10 ans depuis la date de *la recommandation* n'est toujours pas écoulé.

Concernant le deuxième point de la demande, veuillez trouver ci-dessous le total des investissements en transport identifiés pour l'Estrie, exprimés en million de dollars, depuis 2013 à aujourd'hui.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
3,0	6,1	24,9	22,4	7,7	5,7	5,1	6,7	10,6	11,8	9,7

Concernant le troisième point de la demande, après analyse, nous accédons à votre demande. Vous trouverez ci-joint copie des renseignements faisant l'objet de votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.